

Ils ont dit

« L'Association des avocats pénalistes (Adap) salue avec une grande tristesse

la mémoire de l'un de ses fondateurs, Jean-Louis Pelletier. Immense pénaliste, seigneur des assises. Il était d'une générosité et d'un abord délicieux pour les jeunes confrères » (Adap, Twitter, 11 oct. 2022).

« L'esprit PJ, c'est justement cette réactivité permanente et cette solidarité.

Ça ne devrait surprendre personne, et surtout pas notre hiérarchie, que la PJ puisse réagir ainsi lorsqu'on menace son existence », a affirmé le président de l'Association nationale de la police judiciaire. en marge de la manifestation à laquelle ont pris part des magistrats, des avocats et la Conférence nationale des procureurs généraux qui a appelé à une « suspension » de la réforme (Le Monde, 12 oct. 2022).

La réforme de la police judiciaire « bouscule des habitudes

et il est normal qu'elle suscite des contestations » mais « certaines limites ne doivent pas être franchies », a commenté le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, en dénonçant les « images choquantes » de la manifestation des enquêteurs à Marseille à la suite de laquelle le patron de la PJ du Sud Eric Arella a été limogé (Libération, 9 oct. 2022).

« Les juridictions pénales sont des viviers de drames humains

où se concentrent les émotions les plus diverses, entre honte, douleur, colère, effroi, peur et haine. La médiatisation d'une affaire, parfois dès sa genèse, avant toute saisine des autorités compétentes, est également une épreuve pouvant anéantir une personne présumée innocente. (...) Cet état de fait illustre l'opportunité de développer, de simplifier et d'ajuster la justice dite restaurative ou réparatrice. Encore très peu appliquée, cette justice restaurative se met timidement en place, inspirée de pratiques ancestrales de régulation des conflits » (Me Levasseur Bouquet, JDD, 8 oct. 2022).

1145

CIIVISE: mieux protéger les enfants

Un an après son lancement, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) a remis son rapport d'étape, lequel émet 20 préconisations guidées par la parole puissante de femmes et d'hommes, victimes de violences sexuelles perpétuées durant leur enfance et recueillies par la Commission. Comme l'explique son coprésident, le magistrat Edouard Durand, la protection des enfants n'attend plus.

Si les chiffres illustrent l'ampleur d'une réalité longtemps tue - une personne sur dix a été victime de violences sexuelles dans son enfance, soit 5,5 millions de femmes et d'hommes -, ils ne reflètent pas le vécu des souffrances endurées. « Une agression sexuelle infligée dans l'enfance, c'est un traumatisme ancré dans un présent permanent, à l'origine d'effets délétères sur les parcours de vie. Il s'immisce dans toutes les sphères de l'existence, y compris affectives », confie Edouard Durand, coprésident de la Ciivise, auparavant juge des enfants au tribunal judiciaire de Bobigny.

Face à la gravité de ce phénomène, une prise de conscience collective s'avérerait donc nécessaire, prélude à la définition de politiques structurantes au sein desquelles doit figurer la lutte contre l'impunité des agresseurs (70 % des plaintes déposées pour des violences sexuelles contre les enfants sont actuellement classées sans suite). C'est ce à quoi s'emploie la Ciivise, une commission indépendante créée à la demande du président de la République dans le prolongement des brèches ouvertes par la Commission Sauvé, le récit de Camille Kouchner (dans son livre « La Familia grande »), le mouvement #MeToo inceste... Composée d'un collectif d'experts de terrain, investis d'un mandat de deux ans, cette commission se singularise par son rôle bicéphale. Tout d'abord, elle donne voix aux victimes. La Ciivise a reçu, en une année, 16 414 témoignages d'adultes ayant subi des agressions sexuelles durant leur enfance. Une illustration topique de son mot d'ordre : « Ensemble, sortons du silence ». Ensuite, et indissociablement, elle est appelée à émettre des recommandations pour contribuer à construire une culture de la protection efficace, via un rapport final, attendu en novembre 2023.

Mais parce qu'il faut agir vite et maintenant - « Ce que nous faisons serait impossible à

porter dans l'immobilisme, ce n'est supportable que dans l'action » - souffle son humaniste co-président, la Ciivise vient de rendre public le bilan de son appel à témoignages dans lequel elle reprend les 20 préconisations déjà formulées le 31 mars dernier sous forme de conclusions intermédiaires. Parmi ces préconisations, qui s'articulent autour de quatre axes, le repérage, le traitement judiciaire, la réparation (incluant le soin), et la prévention, certaines nécessitent une allocation de moyens financiers. C'est la raison pour laquelle, à l'heure où les discussions budgétaires pour 2023 viennent de démarrer dans l'Hémicycle, la commission met en lumière cinq d'entre elles, en espérant trouver un écho favorable : repérage systématique, création d'une cellule de soutien pour les professionnels en contact avec les enfants, remboursement de soins spécialisés, lancement d'une campagne nationale (la dernière remonte à plus de 20 ans) et moyens renforcés pour endiguer l'essor de la cyber-pédocriminalité. « On dénombre 30 enquêteurs spécialisés en France, contre plus de 150 aux Pays-Bas », déplore Edouard Durand.

Le Gouvernement n'est pas resté sourd à ces recommandations en annonçant immédiatement la mise en œuvre de plusieurs mesures, en particulier une réforme législative permettant le retrait de principe de l'exercice de l'autorité parentale en cas de condamnation d'un parent pour violences sexuelles incestueuses. « C'est un signal encourageant qui nous conforte dans notre volonté de poursuivre, sans relâche, notre combat. D'ici novembre, nous allons d'ailleurs publier un livret de formation à l'attention de tous les professionnels en lien avec les enfants afin de renforcer la chaîne de protection », commente Edouard Durand. Un activisme salutaire pour que l'aube succède, enfin, à la nuit.

SOPHIE MICHELIN-MAZÉLAN